

# COMMUNE DE BISSEY-SOUS-CRUCHAUD

## Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du mardi 11 avril 2023

Le mardi 11 avril 2023, à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD, convoqués conformément à la loi, se sont réunis dans la salle communale sous la présidence de Mme BOUCHARD Isabelle, 1<sup>ère</sup> adjointe ; Monsieur le Maire, Gilles VENOT, étant empêché (article L2122-17 du CGCT)

**Etaient présents** : Mme BOUCHARD Isabelle, M. RENAUDIN Bruno, M. GUYON Alain, Mme DOUHAY Evelyne, M. DENIZOT Damien et Mme DENIZOT Valérie.

**Absents excusés** : M. VENOT Gilles, Maire, et M. SECCHI Bruno qui a donné pouvoir à Mme BOUCHARD Isabelle

**Secrétaire de séance** : Mme DOUHAY Evelyne

### **Approbation du procès-verbal du 21 mars 2023 – délibération n° 2023-021**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 21 mars 2023.

### **Rapports des commissions**

**Voirie** : la commune reste dans l'attente des devis détaillés pour les travaux de voirie 2023

**Bâtiments** : la commune a reçu un premier devis pour le changement des volets du bâtiment mairie. D'autres devis seront sollicités.

**Eglise** : un devis d'un montant de 390 € TTC a été signé auprès de Mme FAUVEY Audrey pour la rénovation d'un vitrail de l'église.

Conformément à la demande de la DRAC, pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine communal, M. GUYON Alain procédera au recensement des objets protégés sur le site dédié Collectif Objets.

**SYDESL** : le Sydesl a étudié un projet de renouvellement des luminaires et horloges vétustes présents au bourg du village, place de la Liberté et rue Emiland Gauthey. Cette opération porte sur 9 équipements, luminaires Sodium vétustes, pour un coût estimatif de 7 445 € HT, dont un reste à charge pour la commune de 3 722 €. Le conseil Municipal donne un accord de principe à ce projet qui sera inscrit et délibéré à la prochaine réunion de conseil municipal. (les documents étant parvenus en mairie après la préparation du présent ordre du jour)

### **Vote des budgets prévisionnels 2023 – délibérations n° 2023-022 et 2023-023**

**Budget annexe d'assainissement** : le budget prévisionnel 2023 s'équilibre en dépenses et recettes à la section d'exploitation à la somme de 120 761 euros et en section d'investissement à la somme de 331 539 euros.

**Budget principal** : le budget prévisionnel 2023 de la commune s'équilibre en dépenses et recettes à la section de fonctionnement à la somme de 409 960 euros et en section d'investissement à la somme de 454 590 euros.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les budgets primitifs 2023.

## **DIVERS**

- Plusieurs élus se sont rendus dans les bois de Rheune en présence d'un habitant de Granges afin de définir une limite de propriété. Il a été conclu que les arbres étaient bien sur le domaine public, en limite du chemin rural, et que par conséquent, ils appartenaient à la commune. M. RENAUDIN Bruno préconise de les abattre et de vendre le bois.
- Sera inscrit sur l'ordre du jour de la prochaine réunion, la proposition d'acquérir la parcelle cadastrée C 1048, d'une superficie de 610 m<sup>2</sup>, lieu-dit « Bois du Regain », au prix de 91.50 €. Le conseil municipal a donné un accord de principe lors de cette séance.

La séance a été levée à 20H30

1<sup>ère</sup> adjointe  
Mme BOUCHARD Isabelle

Secrétaire de séance  
Mme DOUHAY Evelyne



**Rédaction : Mme BARTSCH Odile, Mme BOUCHARD Isabelle, Mme DOUHAY Evelyne**